LE MÉMENTO

INVENTAIRE FORESTIER

ÉDITION 2019

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

En métropole, la forêt constitue une importante ressource renouvelable composée au deux tiers de feuillus. Elle représente le 3e stock de bois européen derrière l'Allemagne et la Suède. Ce stock ne cesse de s'accroître.

Le mémento de l'inventaire forestier est la synthèse de l'état des forêts, des écosystèmes forestiers et de la ressource en bois.

Les quelques résultats publiés ici s'appuient sur les cinq dernières campagnes annuelles d'inventaire menées en France métropolitaine. Pour effectuer une analyse plus fine, de nombreuses ressources sont disponibles telles que l'outil OCRE GP :

https://inventaire-forestier.ign.fr/?rubrique226

Une autre production de l'IGN, la BD Forêt® V2, est désormais disponible pour l'ensemble de la France métropolitaine.
Cette cartographie forestière est consultable sur le Géoportail (tapez « forêt » dans la barre de recherche et sélectionnez « carte forestière V2 »).

www.geoportail.gouv.fr

Cette base de données vecteur, de référence, est indispensable à l'optimisation de l'inventaire forestier.
Un numéro spécial de la revue *L'IF*, accompagné du poster national de cette carte forestière, lui est consacré :

https://inventaire-forestier.ign.fr/?rubrique33

Les informations de ce document peuvent être reproduites ou diffusées à des fins non commerciales sans autorisation préalable de l'IGN, en indiquant clairement « ©IGN 2019 ».

Retrouvez les publications de l'inventaire forestier sur le site :

inventaire-forestier.ign.fr

SURFACES FORESTIÈRES

2 La forêt en Outre-mer

3 La forêt en France métropolitaine

4 L'augmentation de la surface forestière

6 Le taux de boisement

8 À qui la forêt appartient-elle ?

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

10 La santé des forêts

12 La diversité des peuplements

13 La composition des peuplements

14 Le bois mort sur pied

15 Le bois mort au sol

16 La répartition de quelques plantes

RESSOURCES FORESTIÈRES

18 Le bois vivant sur pied

21 L'augmentation de la ressource

22 Informations sur les principales essences

30 La production biologique annuelle

31 Les prélèvements de bois

32 Quelques données régionales

La forêt en Outre-mer

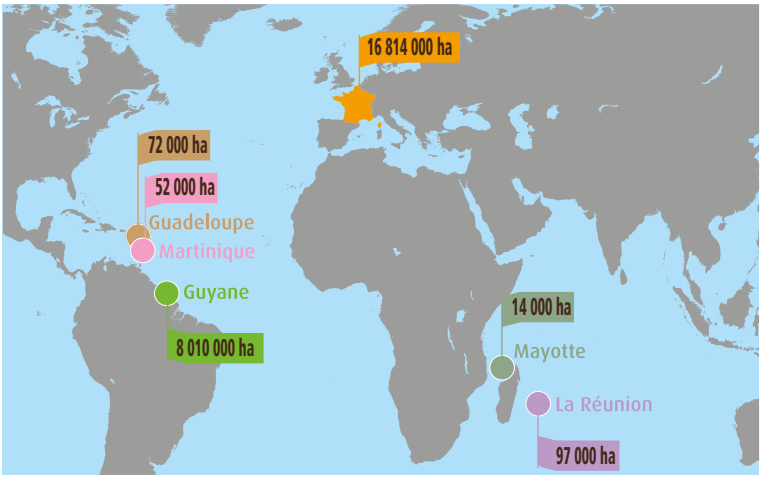

La forêt des cinq départements d'Outre-mer représente près de la moitié de la superficie forestière métropolitaine, soit 8,25 millions d'hectares.

Ce patrimoine forestier extrêmement riche, tant en termes de biodiversité que de stock de biomasse, n'est pourtant pas autant documenté que celui des forêts métropolitaines.

Les données relatives aux surfaces forestières des DOM produites en 2018, proviennent donc de prises de vues aériennes réalisées par l'IGN. Ces données ont été transmises à la FAO dans le cadre de l'enquête FRA 2020*.

	Surface forestière	Taux de boisement	Tendance actuelle d'évolution des surfaces forestières	Taux d'aires forestières protégées
	ha	%	%/an	%
Guadeloupe	72 000	44,5	-0,1	32
Martinique	52 000	49	+0,4	26
Guyane	8 010 000	97,5	-0,04	31
Mayotte	14 000	38	-0,4	7
La Réunion	97 000	39	+0,5	63

* FRA 2020 : évaluation des ressources forestières mondiales ;
www.fao.org/forest-resources-assessment/current-assessment/fr/

Les rapports « Les indicateurs de gestion durable - édition 2015 » fournissent des éléments détaillés sur les forêts en Outre-mer.
Ils sont élaborés par compilation de plusieurs sources (notamment ONF, acteurs locaux, etc.) et disponibles sur le site de l'inventaire forestier :

https://inventaire-forestier.ign.fr/?article929#IGDDOM

La forêt en France métropolitaine

La forêt en France métropolitaine couvre 16,8 millions d'hectares, avec une incertitude statistique de l'ordre de 100 000 ha, soit 31 % du territoire.
C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine.

Cartogramme issu des 55 000 points de la campagne 2018 interprétés à partir de photographies aériennes

- Forêt fermée
- Forêt ouverte ou bosquet
- Peupleraie
- Lande
- Autre végétation
- Sans végétation
- Eau continentale

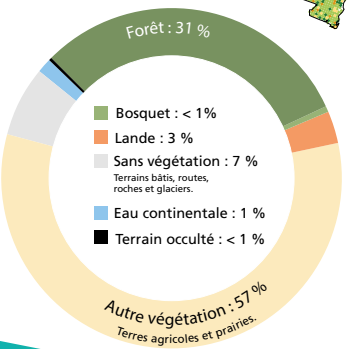

La **forêt** est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité *in situ*, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine. Cette définition est celle adoptée au niveau international (FAO) et utilisée par l'IGN.

Un **bosquet** est un territoire occupant une superficie supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 50 ares avec un couvert arboré de plus de 40 %.

L'augmentation de la surface forestière

Depuis plus d'un siècle, la superficie forestière métropolitaine augmente. En 1908, la forêt française couvrait 19 % du territoire avec près de 10 millions d'hectares. Elle en couvre désormais 31 % avec 16,8 millions d'hectares.

L'exode rural et la révolution agricole après-guerre, le boisement des terres soutenu par le Fonds forestier national (1947-1999 : 2 millions d'hectares plantés) et la poursuite des reboisements en montagne ont grandement contribué à cette expansion.

De 1908 à 1985, la forêt s'est étendue de 4,2 millions d'hectares, soit à un rythme de plus de 50 000 hectares par an en moyenne, notamment dans le Massif central et la pointe bretonne.

Depuis 1985, où la forêt représente alors 14,1 millions d'hectares, l'accroissement est toujours soutenu, à hauteur de plus de 90 000 ha par an. L'extension se fait notamment en Bretagne et dans la zone méditerranéenne.
Cet accroissement représente annuellement l'équivalent de la superficie de la forêt du Luxembourg* ou de neuf fois la superficie de Paris. Sur 30 ans, l'augmentation de surface forestière française de 2,7 millions d'hectares est similaire à la superficie de la région Bretagne. Cette progression s'est encore poursuivie au cours des dix dernières années.

* Source : State of Europe's Forests 2015.

Evolution de la surface forestière durant le siècle dernier

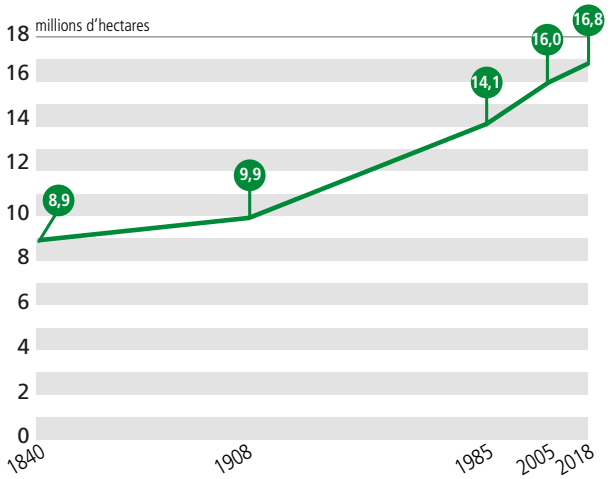

Evolution de la superficie forestière entre 1908 et 2018*

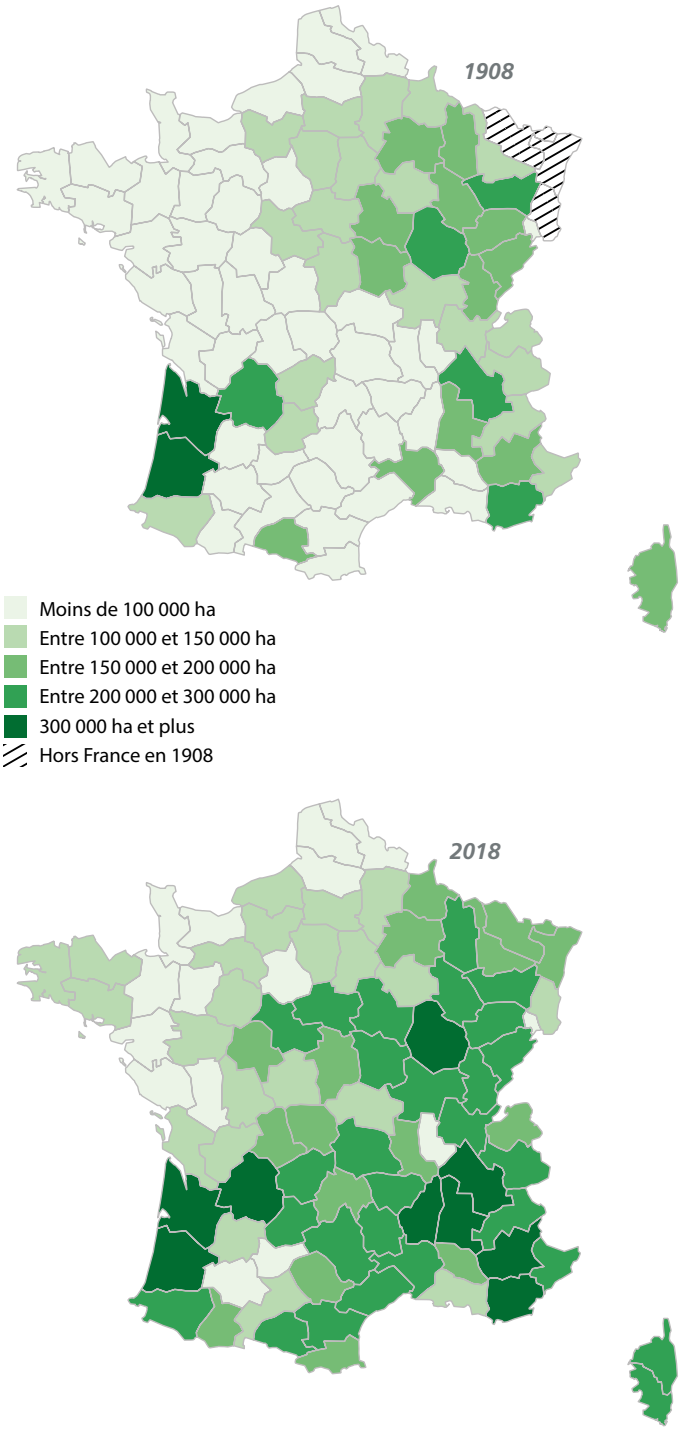

* La superficie forestière ici considérée correspond à la définition de la forêt en vigueur en 1980. Elle comprenait la superficie des forêts de production, des autres forêts et des bosquets. Les peupleraies n'y étaient pas incluses. Elle a évolué en 2005 pour être en accord avec les définitions internationales (cf. p.3). Cependant, afin d'assurer l'homogénéité des données, les superficies ici considérées retiennent l'ancienne définition.

Le taux de boisement

En France métropolitaine, le taux de boisement s'élève à 31 %. Cette moyenne masque néanmoins de fortes différences départementales. Sept départements ont un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, la Mayenne, le Pas-de-Calais, les Deux-Sèvres, la Loire-Atlantique et le Calvados.
Seulement quatre départements ont un taux de boisement supérieur à 60 %.

Taux de boisement des départements

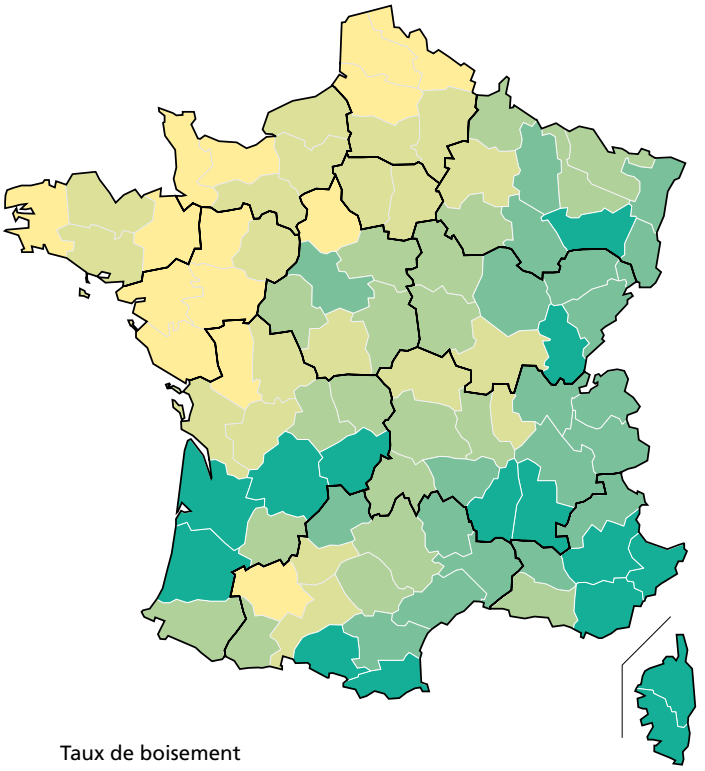

Les dix départements au plus fort taux de boisement

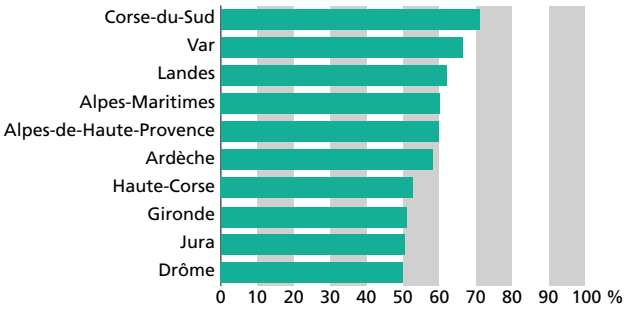

Six sylvoécorégions ont un taux de boisement supérieur à 70 % : les Landes de Gascogne, le Massif vosgien central, les Alpes externes du Sud, les Pyrénées cathares, l'Ardenne primaire et les Corbières.

Taux de boisement des sylvoécorégions

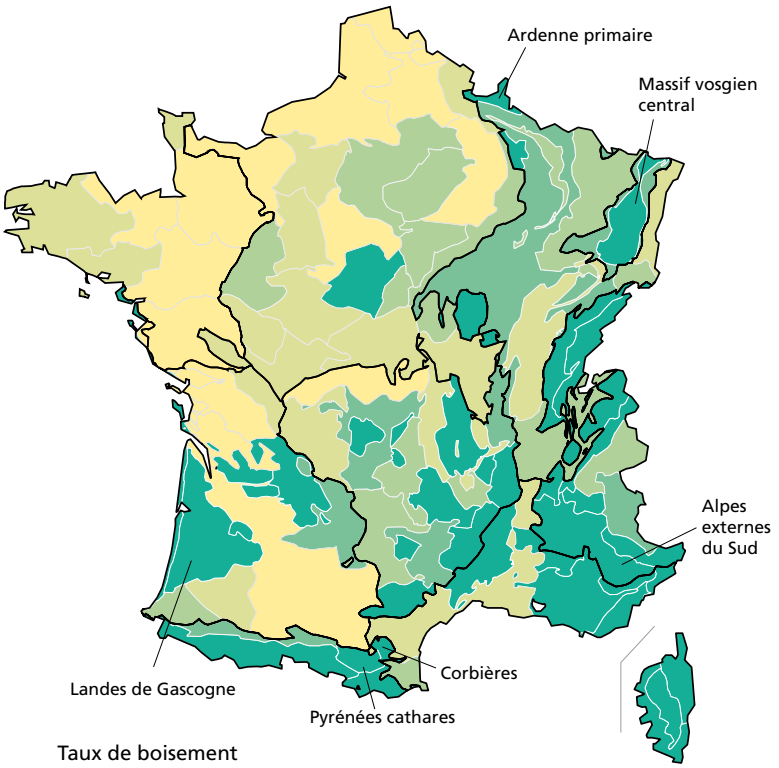

Une sylvoécorégion (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale.
Il existe en France métropolitaine 86 sylvoécorégions. Elles sont regroupées en onze grandes régions écologiques (GRECO).

À qui la forêt appartient-elle ?

Les trois quarts de la forêt française métropolitaine (12,5 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines.
Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,7 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales.

Répartition de la propriété forestière en France métropolitaine

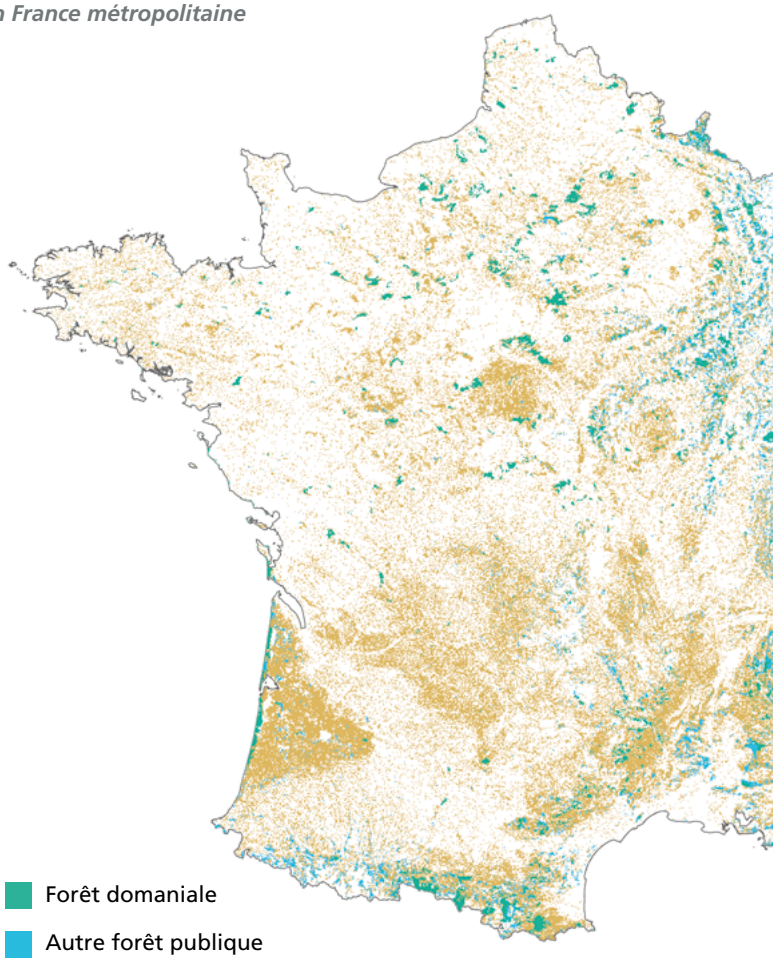

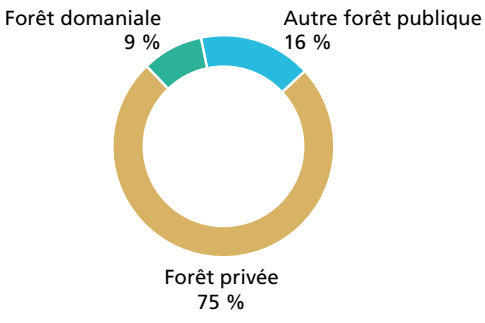

Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.
La région Grand Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (44 %).

Part de la surface forestière privée par région administrative

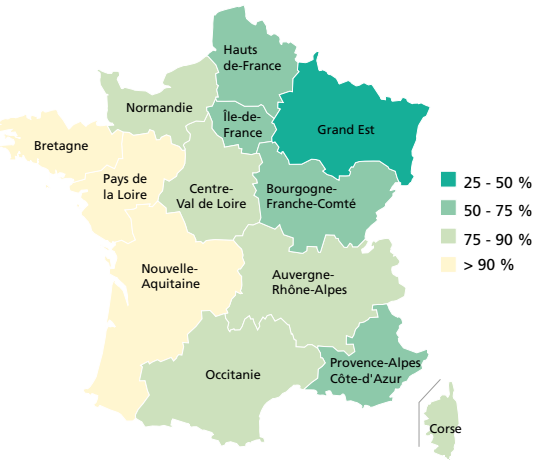

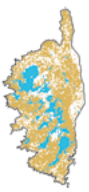

La classe de propriété caractérise le statut juridique du site.
Un terrain est dit public lorsqu'il relève du régime forestier. Parmi les terrains publics, les terrains domaniaux (forêts domaniales) appartiennent à l'État. Les autres terrains publics appartiennent généralement à des communes (forêts communales) mais aussi à d'autres collectivités locales ou à des établissements publics.
Tous les terrains ne relevant pas du régime forestier sont dits privés.

La santé des forêts

En France métropolitaine, environ 2 % des arbres présentent une détérioration notable de leur houppier (cf. encadré).

En ne considérant que ces arbres à l'état déterioré, les feuillus sont nettement plus touchés que les conifères, puisqu'ils représentent 87 % des arbres dépérissants. Le châtaignier constitue à lui seul un quart des dépérissements notables observés en forêt.

La région Grand Est présente désormais autant d'arbres ayant une détérioration notable de leur houppier que la région Nouvelle-Aquitaine. Avec l'Occitanie, ces trois régions concentrent près de 60 % de ces arbres à l'état détérioré.

Pourcentage d'arbres présentant une mortalité des branches supérieure à 25 %

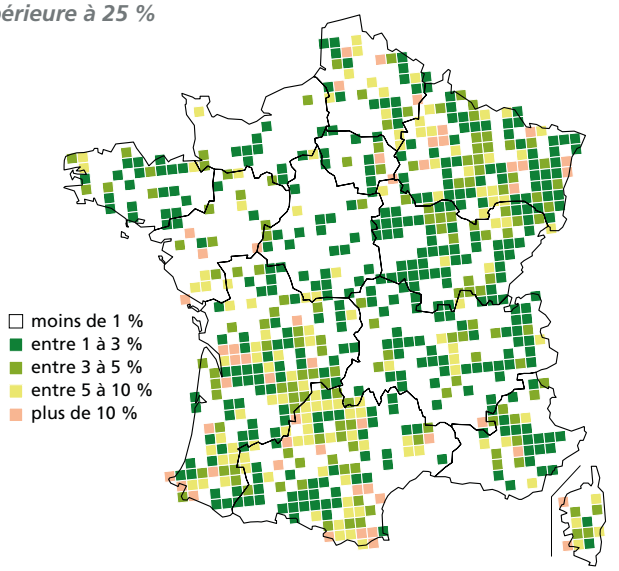

Si on regarde l'ensemble des arbres d'une espèce, le frêne est désormais l'essence la plus touchée, avec 10 % des frênes présentant une mortalité de branche supérieure à 25 %. Suit le châtaignier, avec 9 % des arbres touchés. Les autres essences sont nettement moins affectées : 3 % des chênes pubescents et 2 % des chênes pédonculés.

Plus de 3 % des arbres de Corse et d'Occitanie présentent une détérioration sensible de leur houppier.
Ces données sont à relativiser en fonction du degré de gestion des peuplements.

L'observation de la mortalité des branches des arbres permet d'apprécier la vitalité des arbres forestiers.
Afin d'exclure « la mortalité normale des branches » liée à la concurrence entre arbres ou branches, l'observation ne porte que sur les branches de la partie supérieure des arbres accédant à la lumière. Seuls les arbres de diamètre supérieur à 22,5 cm sont observés.
Un arbre avec moins de 5 % de branches mortes dans la partie supérieure de son houppier peut être considéré en bonne santé. Au-delà de 25 %, on peut considérer que son état est détérioré.

Depuis 2008, les frênes sont frappés par une maladie, la chalarose, une maladie causée par un champignon miscroscopique, *Chalara fraxinea ou Hymenoscyphus fraxineus*, qui provoque le dépérissement de l'arbre.

Rameau et houppier de frêne atteint par la chalarose

© Arnaud DOWKIW, INRA

L'inventaire forestier ne collecte pas de donnée spécifique à la chalarose, mais ses observations sur la mortalité des arbres et des branches permettent de suivre l'évolution temporelle et géographique du dépérissement du frêne.

Détectée pour la première fois en Pologne au début des années 1990, cette maladie est arrivée en France en 2008, dans le Nord-Est. Elle s'étend progressivement vers l'Ouest de la France.

Les frênes atteints de mortalité de branches ont nettement augmenté dans le Nord-Est du pays au cours des dernières années.

Pourcentage de frênes présentant une mortalité des branches supérieure à 25 %

période 2009-2013

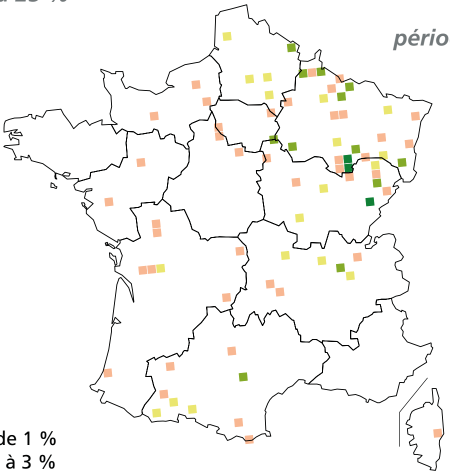

- ☐ moins de 1 %
- entre 1 à 3 %
- entre 3 à 5 %
- entre 5 à 10 %
- plus de 10 %

période 2014-2018

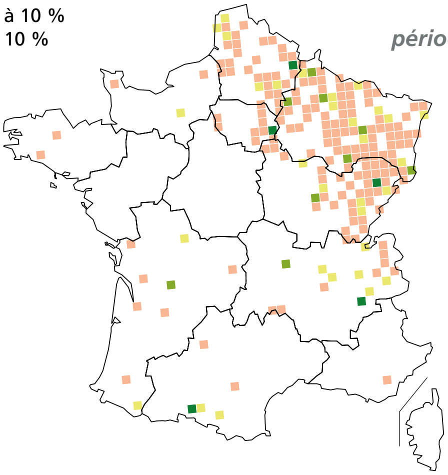

La diversité des peuplements

La moitié de la forêt française* est constituée de peuplements monospécifiques (soit 7,3 millions d'hectares).
Les peuplements à deux essences représentent un tiers des peuplements, tandis que ceux à plus de deux essences en représentent 17 %.
Les forêts du nord-est de la France et du Massif central sont les plus diversifiées.
À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements monospécifiques de pin maritime.

Répartition de la diversité des peuplements en France métropolitaine

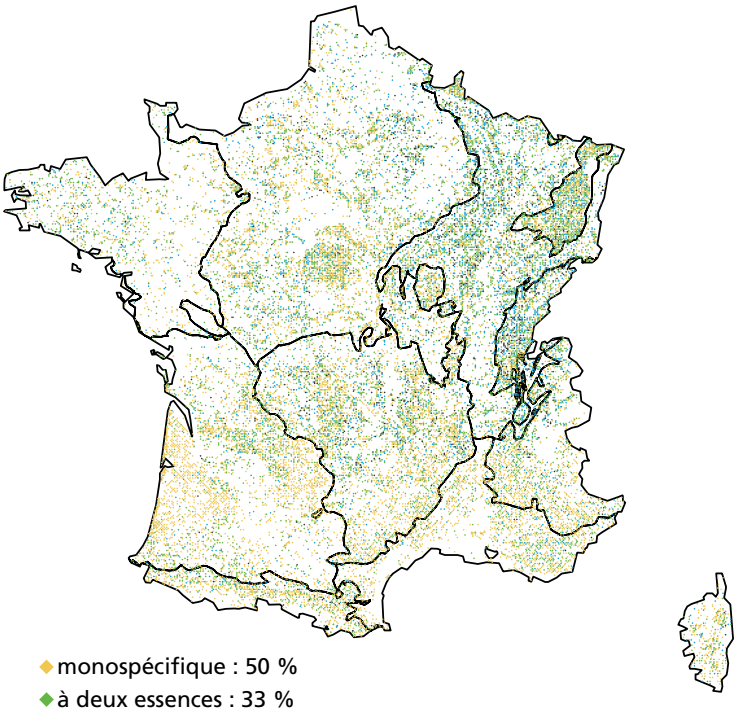

- monospécifique : 50 %
- à deux essences : 33 %
- à trois essences : 13 %
- à quatre essences ou plus : 4 %

* Les informations relatives à la composition et à la diversité des peuplements ne sont prises que dans les peuplements ayant un couvert par des arbres de plus de 7,5 cm de diamètre supérieur à 15 %. Ils couvrent une superficie de 14,7 millions d'hectares.

Les peuplements monospécifiques sont les peuplements pour lesquels une essence représente plus des trois quarts du couvert des arbres.

La composition des peuplements

La forêt française métropolitaine est composée majoritairement de feuillus, qui représentent 67 % de la superficie forestière* (9,9 millions d'hectares).

Les peuplements de feuillus se situent surtout dans les plaines ou à moyenne altitude. Quant aux conifères, ils se trouvent essentiellement en zone montagneuse, dans le massif landais et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.
Les peuplements mixtes se rencontrent souvent en moyenne montagne ou dans les massifs forestiers accueillant les deux autres types de peuplements (Sologne, Dordogne, Bretagne).

Répartition de la composition des peuplements en France métropolitaine

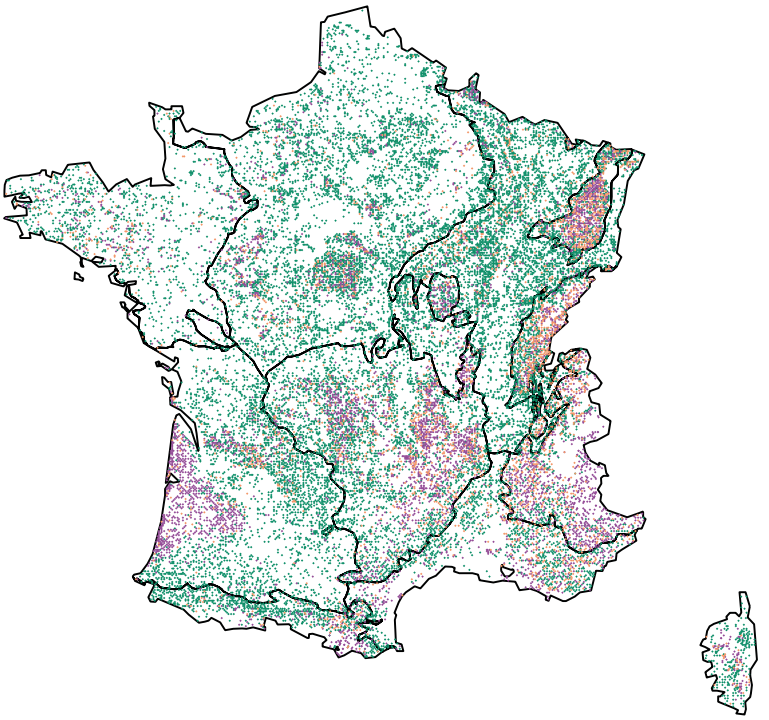

- Peuplement de feuillus : 67 %
- Peuplement de conifères : 21 %
- Peuplement mixte : 12 %

Peuplement de feuillu(s) : les feuillus représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

Peuplement de conifère(s) : les conifères représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

Peuplement mixte : mélange de feuillus et de conifères, dans lequel aucun des deux n'atteint 75 %.

Le bois mort sur pied

Du bois mort sur pied ou des chablis ont été observés sur un tiers de la superficie de forêt de production. Ils représentent 108 millions de mètres cubes. Rapporté au volume de bois vivant (2,8 milliards de mètres cubes), cela représente 4 %.

En moyenne, il y a 6,8 m³ de bois mort et chablis par hectare. Comme pour le volume de bois vivant, les deux tiers du volume de bois mort sur pied et chablis sont des feuillus. En revanche, la part individuelle des essences est fortement différente. À lui seul, le châtaignier représente 21 % du bois mort sur pied et des chablis (23 millions de mètres cubes).

Répartition du volume de bois mort sur pied et des chablis par essence

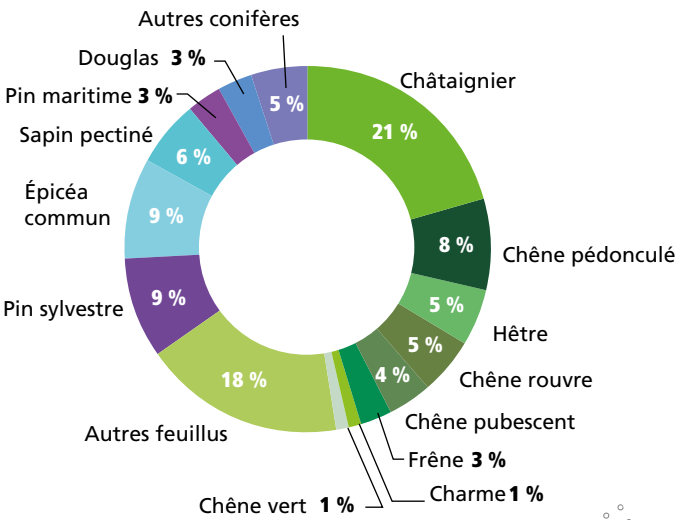

Bois mort sur pied :
arbre ne présentant aucun signe de vie au-dessus de 1,30 m, et toujours sur pied, cassé ou non au niveau de sa tige ou de son houppier.

Chablis : arbre vivant ou mort qui n'est plus sur pied suite à un accident de moins de 5 ans.

Le bois mort au sol

Le bois mort au sol représente 256 millions de mètres cubes. En moyenne, il y a 16 m³ de bois mort au sol par hectare de forêt. Comme pour le bois mort sur pied, cette répartition dépend des essences, les plus courantes étant ici le châtaignier (10 %), le pin sylvestre, l'épicéa commun, le chêne pédonculé, le sapin pectiné et le hêtre (chacun représentant 8 % du bois mort au sol).

Les pièces de petits diamètres (moins de 20 cm) représentent environ 60 % du bois mort au sol. Près de 80 % du volume de bois mort au sol est dans un état de décomposition avancé (pourriture moyenne à complète, voire forme altérée).

Volume à l'hectare de bois mort au sol par grande région écologique

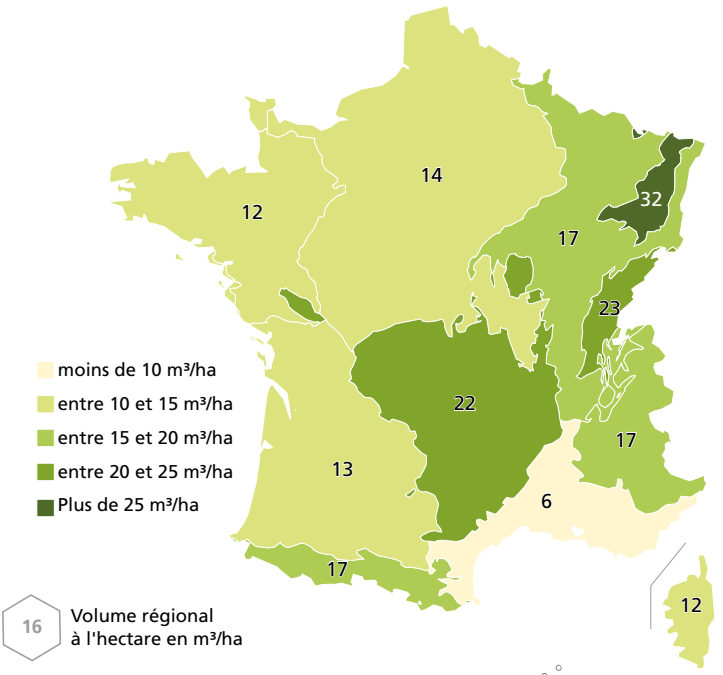

Bois mort au sol :
pièce de bois (branche ou tronc) détachée de sa souche naturellement ou artificiellement, si la coupe date de plus d'un an.

La répartition de quelques plantes

L'IGN effectue depuis les années 1990 un relevé floristique sur chacun des points d'inventaire. Il dispose ainsi de plus de 192 000 relevés sur l'ensemble de la métropole dont près de 88 000 depuis la mise en place de l'inventaire annuel systématique sur tout le territoire en 2004.

Cinq cartogrammes de plantes assez courantes, connues, ou facilement reconnaissables, parfois caractéristiques d'une région, sont présentés ici à titre d'exemple. Plusieurs centaines de cartogrammes sont accessibles sur le site de l'inventaire forestier grâce aux données brutes.

http://inventaire-forestier.ign.fr/?rubrique159

La benoîte commune *Geum urbanum*

© Bertrand BUI, via Tela Botanica

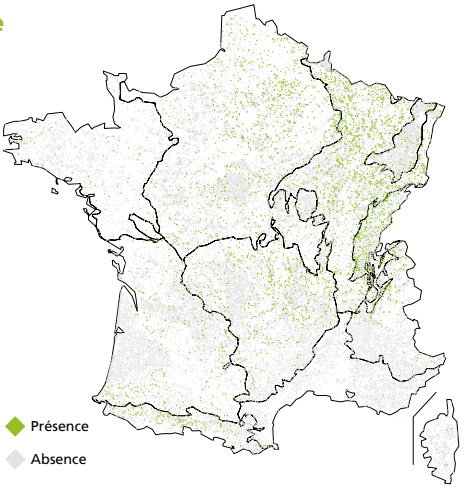

L'épiaire des bois *Stachys sylvatica*

© Jean-Claude ECHARDOUR, via Tela Botanica

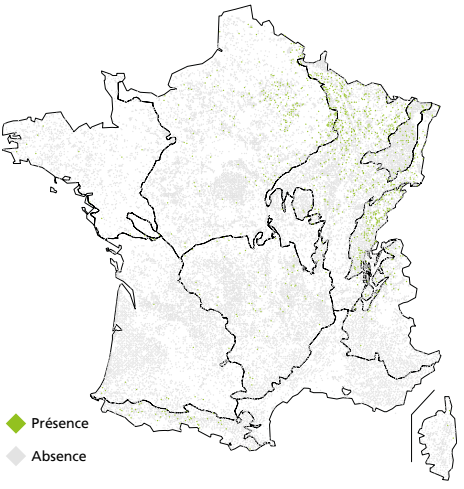

L'oxalis petite oseille
Oxalis acetosella

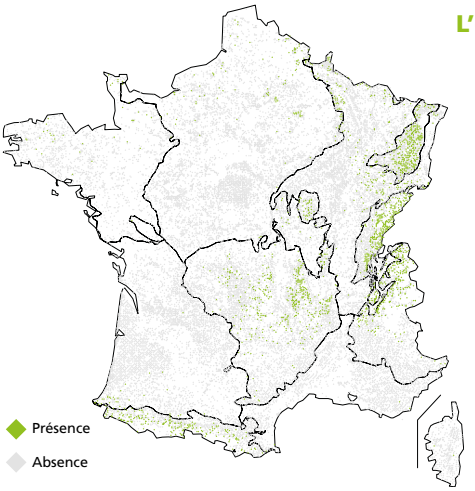

© Thierry PERNOT,
via Tela Botanica

L'aubépine monogyne
Crataegus monogyna

© Hervé GOËAU,
via Tela Botanica

Le lierre terrestre
Glechoma hederacea

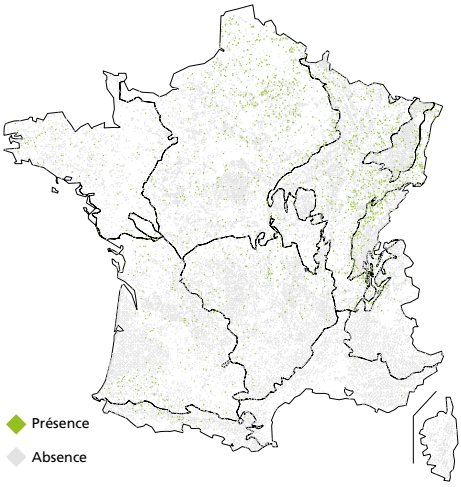

© Andrine FAURE,
via Tela Botanica

Le bois vivant sur pied

Le bois vivant sur pied par essence

Le volume de bois sur pied de la forêt française métropolitaine est de 2,8 milliards de mètres cubes. Les feuillus en représentent 64 %. Avec 44 % du volume des feuillus, les chênes (pédonculé, rouvre, pubescent et vert) sont les essences feuillues les plus présentes sur le territoire métropolitain.
L'épicéa commun et le sapin pectiné constituent à eux deux 43 % du volume des conifères.

Répartition du volume de bois vivant sur pied par essence

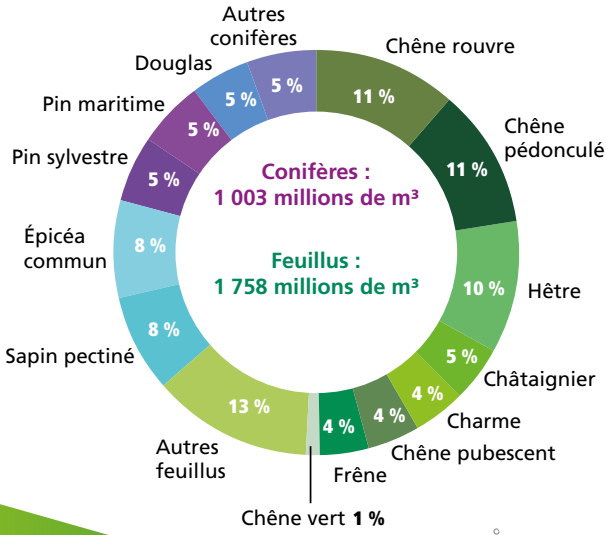

Le volume des arbres est estimé à partir de mesures réalisées sur le terrain. D'une façon générale, seuls sont pris en compte dans l'inventaire les arbres dits « recensables » dont la circonférence à 1,30 m de hauteur est supérieure ou égale à 23,5 cm (7,5 cm de diamètre). Le volume estimé englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une section de 7 cm de diamètre (dit volume « bois fort tige »).

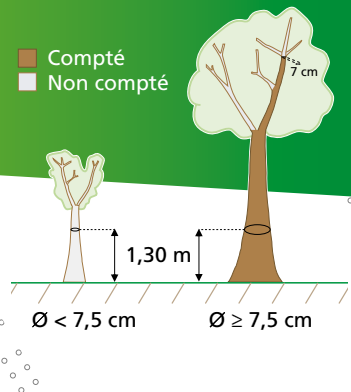

Le nombre de tiges par classe de diamètre

Nombre de tiges
par classe de diamètre et groupe d'essences

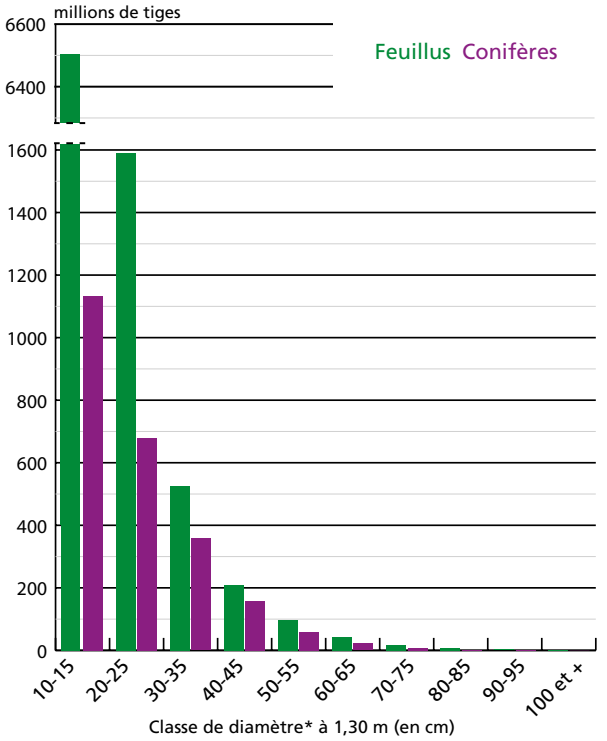

Le volume sur pied par classe de diamètre

Volume sur pied du bois vivant
par classe de diamètre et groupe d'essences

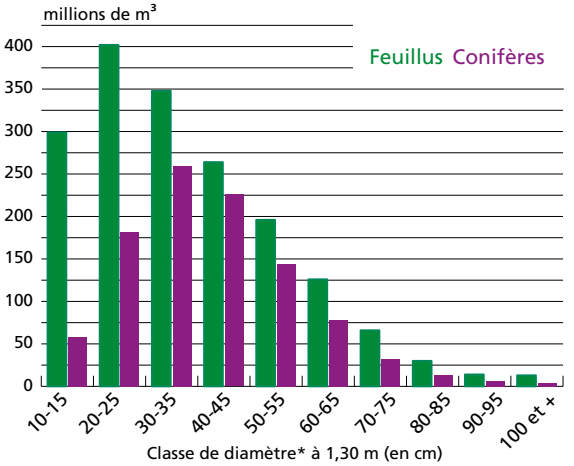

* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.
Par exemple, la classe 10-15 regroupe les diamètres [7,5 - 17,5 cm[,
la classe 20-25 regroupe les diamètres [17,5 - 27,5 cm[, etc.
Les arbres d'un diamètre inférieur à 7,5 cm ne sont pas comptabilisés.

Le volume de bois vivant à l'hectare

Le volume de bois sur pied à l'hectare est en moyenne de 174 m³. Il est plus élevé en forêt publique (198 m³/ha) qu'en forêt privée (166 m³/ha).
Il dépasse les 200 m³/ha dans les régions de l'Est de la France. À l'opposé, les régions du Sud, et particulièrement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, affichent les moyennes régionales les plus faibles. Ceci est dû aux conditions de milieu moins favorables (zone méditerranéenne) ainsi qu'au mode de gestion des peuplements forestiers du massif landais et aux tempêtes qui ont affecté le Sud-Ouest.

Volume de bois sur pied à l'hectare par région administrative

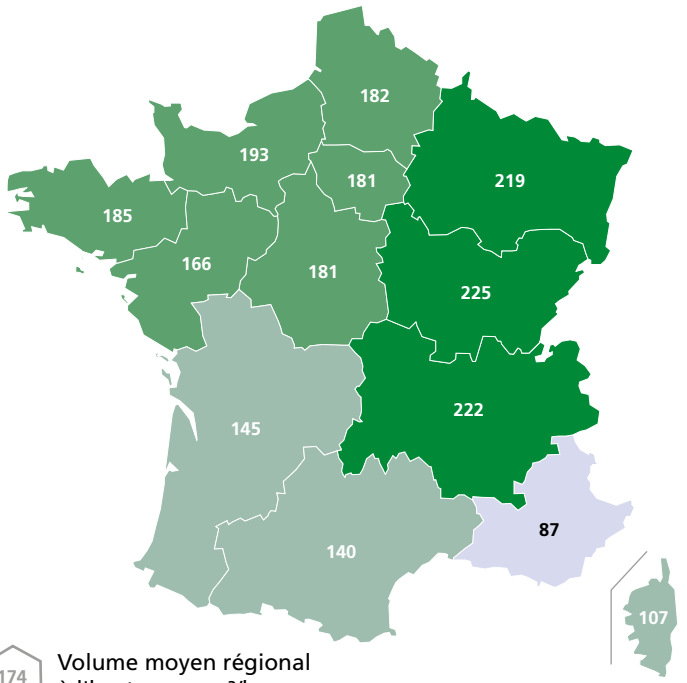

L'augmentation de la ressource en bois

Le stock de bois sur pied connaît une très forte progression, passant de 1,8 milliard de mètres cubes sur pied en 1985 à 2,8 milliards de mètres cubes aujourd'hui. Il s'agit d'une **croissance de presque 50 % en 30 ans !**

Cet accroissement de plus de 900 millions de mètres cubes est continu, avec une augmentation de presque 200 millions de mètres cubes de bois en forêt sur les cinq dernières années.

L'augmentation du stock de bois est plus forte pour les feuillus (+ 55 % du stock, soit près de + 620 millions de m³) que pour les résineux (+ 40 %, soit près de + 290 millions de m³).

Seuls deux départements, fortement touchés par les tempêtes de 1999 et 2009, voient leur volume sur pied diminuer.

En 30 ans, le stock de bois vivant est passé de 137 m³/ha à 174 m³/ha en moyenne. Dans le même temps, le nombre de tiges à l'hectare est resté stable. Les arbres étant plus gros et/ou grands (le volume unitaire moyen d'un arbre est passé de 0,19 m³ à 0,24 m³), les peuplements sont donc plus riches.

Evolution du volume de bois total, de feuillus et de conifères, durant les trente dernières années

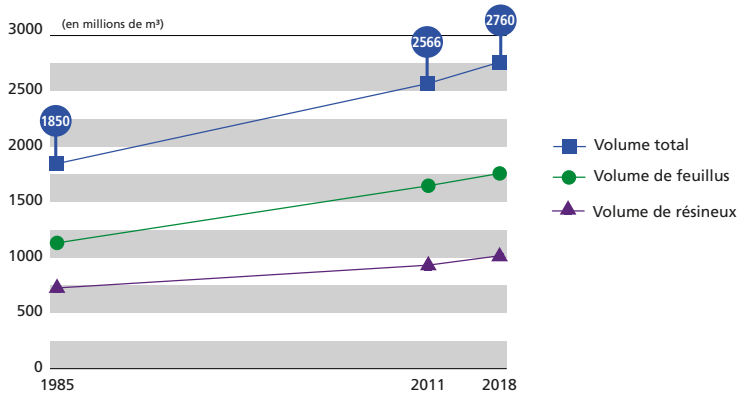

Evolution du volume de la forêt de production entre 1985 et 2018

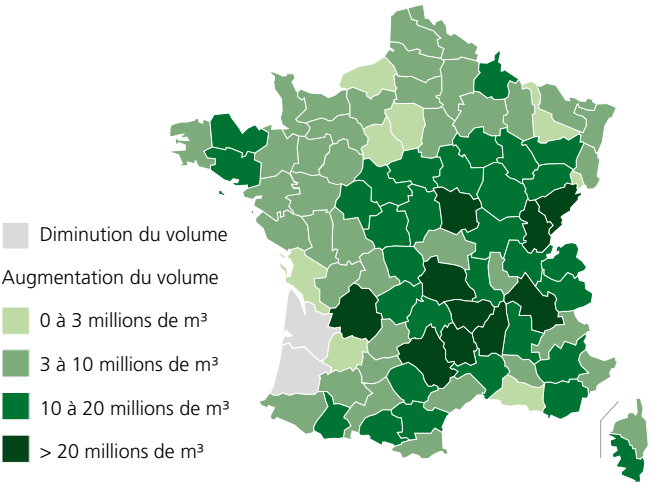

Informations sur les principales essences

Le pin maritime

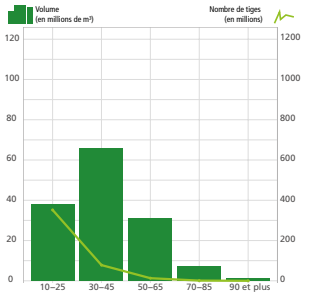

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

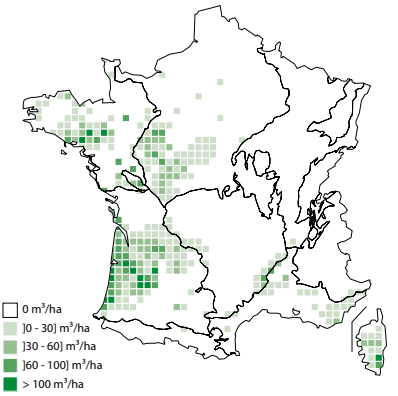

Volume moyen à l'hectare

Le pin sylvestre

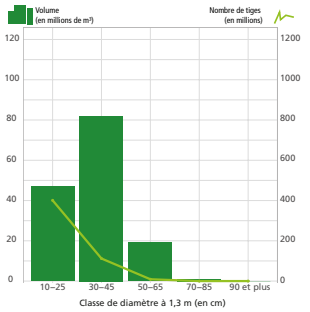

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

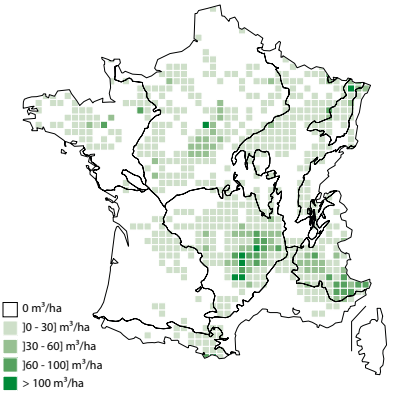

Volume moyen à l'hectare

Essence	**Volume sur pied** (millions de m³)	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence est principale**[1]	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence forme un peuplement monospécifique**[2]	
Pin maritime	143 ± 12	1 030 ± 46	737 ± 42	72 %
Pin sylvestre	150 ± 10	873 ± 48	503 ± 38	58 %

Les notes qui suivent sont valables pour les pages 22 à 29.
* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.
Par exemple, la classe 10-25 regroupe les diamètres [7,5 - 27,5 cm[, la classe 30-45 regroupe les diamètres [27,5 - 47,5 cm[, etc.

L'épicéa commun

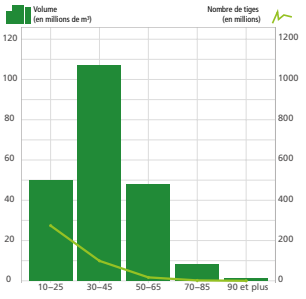

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

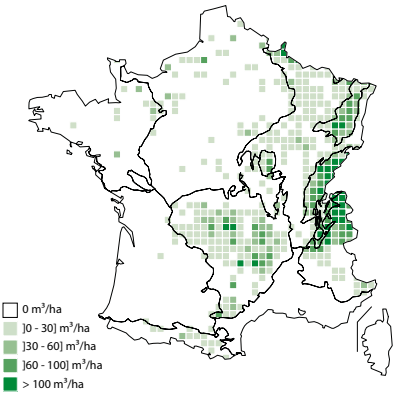

Volume moyen à l'hectare

Le sapin pectiné

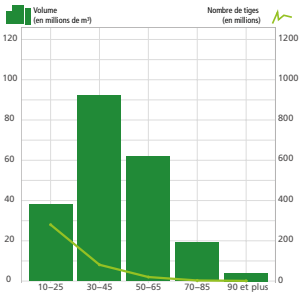

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

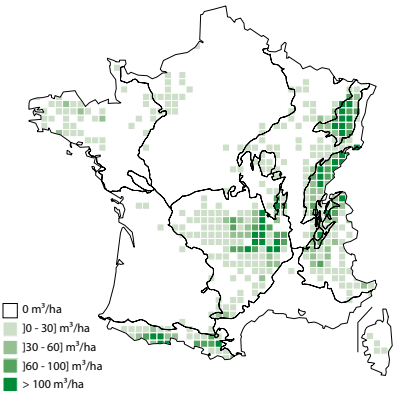

Volume moyen à l'hectare

Essence	**Volume sur pied** (millions de m³)	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence est principale**[1]	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence forme un peuplement monospécifique**[2]	
Épicéa commun	215 ± 17	614 ± 37	327 ± 28	53 %
Sapin pectiné	216 ± 19	567 ± 36	257 ± 25	45 %

[1] Essence de plus fort taux de couvert dans le peuplement.
[2] Essence dont le taux de couvert libre relatif est supérieur à 75 % ou supérieur à 50 % sans qu'aucune autre essence n'atteigne 15%.
Pourcentage de la surface où l'essence forme un peuplement monospécifique par rapport à la surface où l'essence est principale.

Les pins laricio et noir

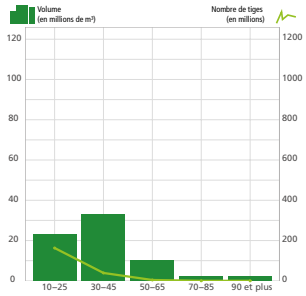

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

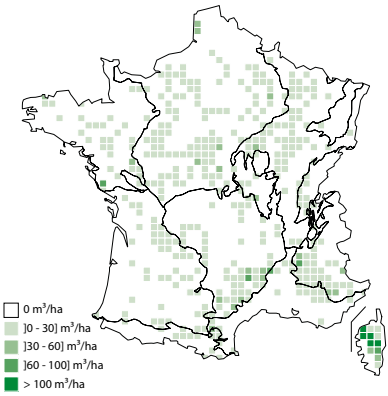

Volume moyen à l'hectare

Le douglas

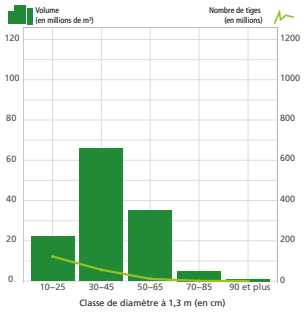

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

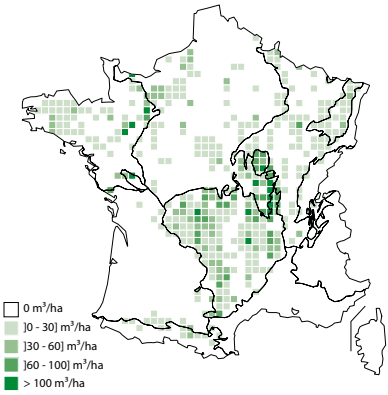

Volume moyen à l'hectare

Essence	**Volume sur pied** (millions de m³)	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence est principale**[1]	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence forme un peuplement monospécifique**[2]	
Pins laricio et noir	71 ± 12	371 ± 33	230 ± 27	62 %
Douglas	129 ± 17	415 ± 31	281 ± 26	68 %

Le chêne pédonculé

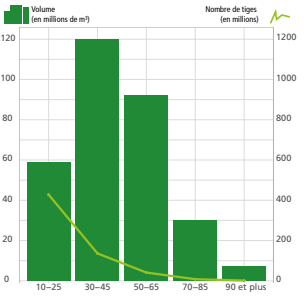

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

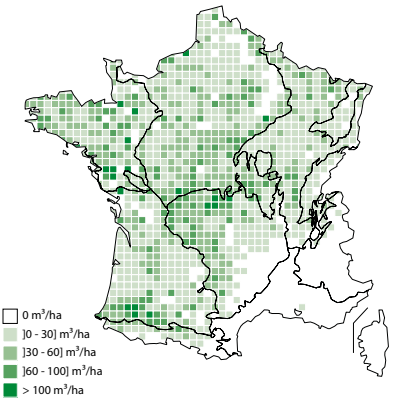

Volume moyen à l'hectare

Le chêne rouvre

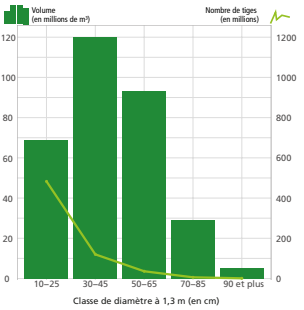

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

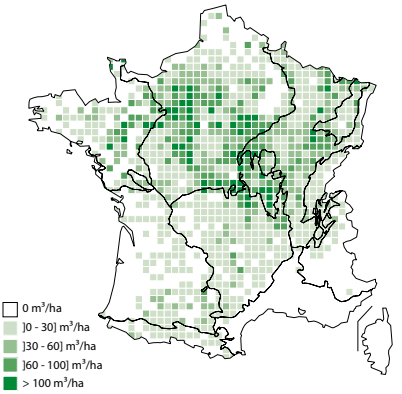

Volume moyen à l'hectare

Essence	**Volume sur pied** (millions de m³)	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence est principale**[1]	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence forme un peuplement monospécifique**[2]	
Chêne pédonculé	309 ± 11	2 061 ± 65	734 ± 41	36 %
Chêne rouvre	316 ± 13	1 748 ± 57	814 ± 40	47 %

Le chêne pubescent

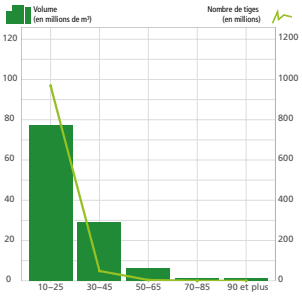

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

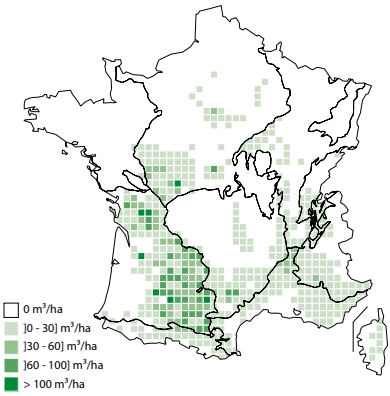

Volume moyen à l'hectare

Le chêne vert

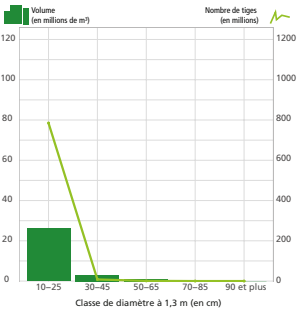

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

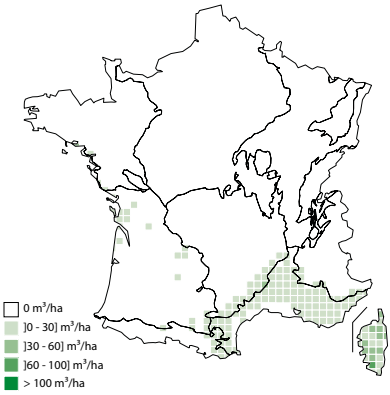

Volume moyen à l'hectare

Essence	**Volume sur pied** (millions de m³)	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence est principale**[1]	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence forme un peuplement monospécifique**[2]	
Chêne pubescent	114 ± 7	1 427 ± 62	861 ± 49	60 %
Chêne vert	31 ± 4	753 ± 51	431 ± 41	57 %

Le hêtre

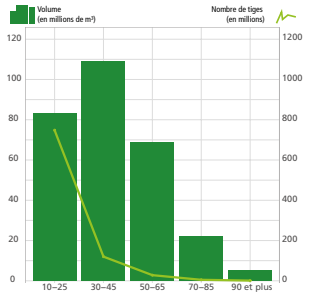

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

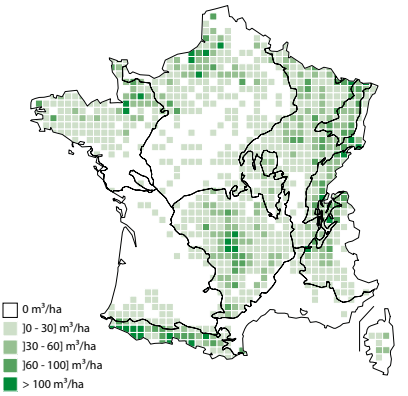

Volume moyen à l'hectare

Le charme

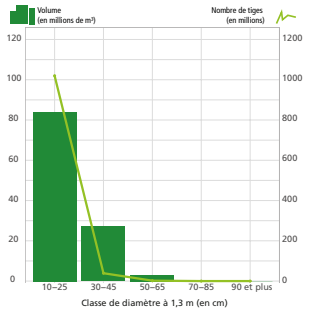

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

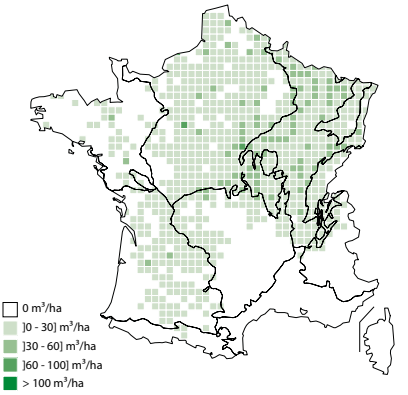

Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale[1]	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique[2]	
Hêtre	289 ± 14	1 451 ± 57	618 ± 39	43 %
Charme	114 ± 5	551 ± 34	67 ± 12	12 %

Le frêne

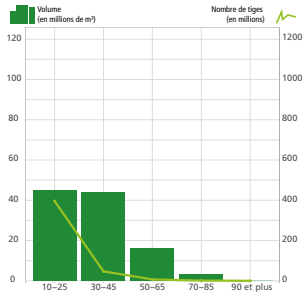

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

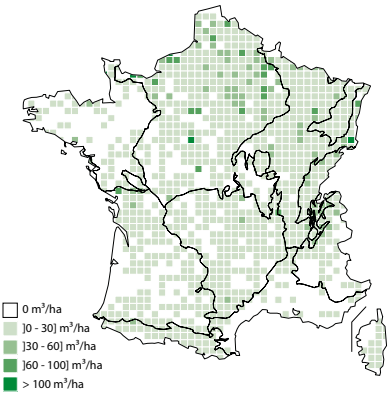

Volume moyen à l'hectare

Le châtaignier

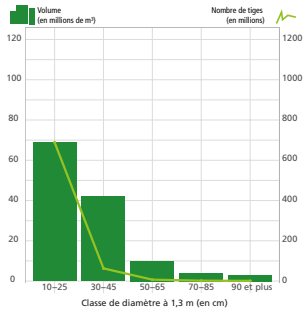

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

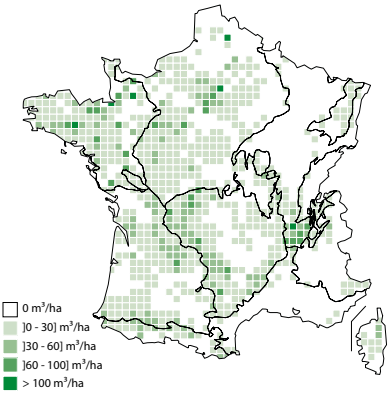

Volume moyen à l'hectare

Essence	**Volume sur pied** (millions de m³)	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence est principale**[1]	**Surface** (milliers d'ha) **où l'essence forme un peuplement monospécifique**[2]	
Frêne	109 ± 7	646 ± 41	173 ± 22	27 %
Châtaignier	128 ± 9	732 ± 44	331 ± 30	45 %

Le bouleau

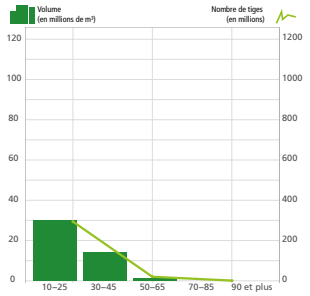

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

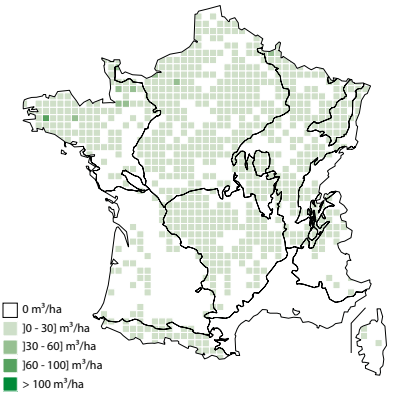

Volume moyen à l'hectare

Le peuplier cultivé

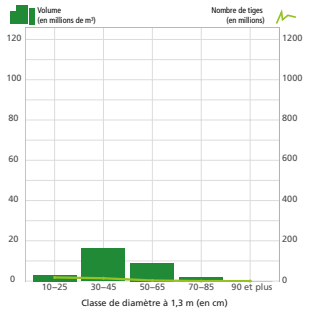

*Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre**

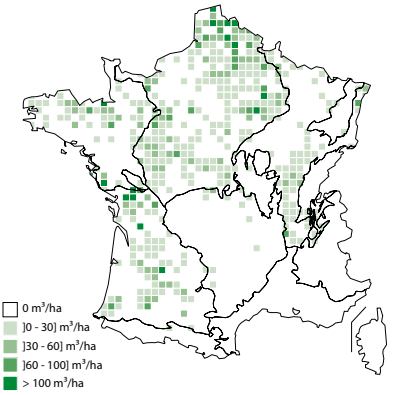

Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale[1]	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique[2]	
Bouleau	44 ± 3	302 ± 27	74 ± 14	25 %
Peuplier cultivé	31 ± 6	192 ± 20	136 ± 16	71 %

La production biologique annuelle

En France métropolitaine, la production biologique annuelle en volume s'élève en moyenne à 90,8 millions de mètres cubes (Mm³/an) sur la période 2009-2017, avec une incertitude stastitique de l'ordre de 1,3 Mm³/an.
Elle se répartit en 53,3 Mm³/an pour les feuillus et 37,5 Mm³/an pour les conifères.
La production annuelle moyenne est de 5,7 m³/ha/an sur l'ensemble de la métropole. Les régions qui ont une production annuelle moyenne par hectare inférieure à la moyenne nationale sont principalement les régions du pourtour méditerranéen.

Production biologique annuelle à l'hectare par région administrative

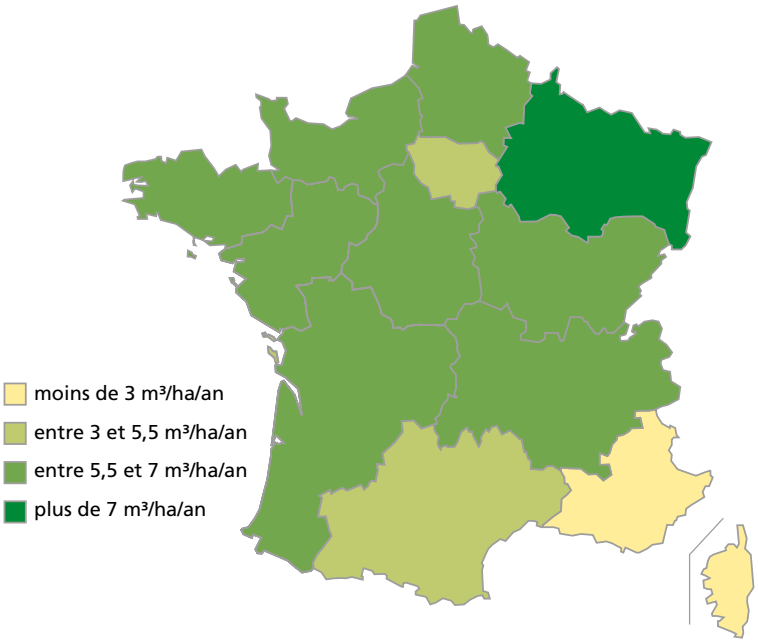

Cette production est « brute ». Pour disposer d'une production annuelle moyenne nette, il faut soustraire la mortalité sur la même période. Celle-ci s'élève en France métropolitaine à 10,2 Mm³/an (soit 0,6 m³/ha/an), hors chablis de la tempête Klaus. Cette production « nette » est donc de 80,5 Mm³/an (soit 5,1 m³/ha/an).

La production biologique de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée. Elle est exprimée ici, comme le volume sur pied, en volume « bois fort tige » (cf. p.18) et n'inclut pas la production des chablis de la tempête Klaus de 2009.

Les prélèvements de bois

En France métropolitaine, le volume annuel des prélèvements est en moyenne de 48,0 millions de mètres cubes (Mm³/an) sur la période 2009-2017, avec une incertitude statistique de l'ordre de 2,4 Mm³. Cela représente en moyenne 3,1 m³/ha/an.

En moyenne, chaque année, 23,3 Mm³ de feuillus et 24,7 Mm³ de conifères sont coupés en forêt.
Les chênes (rouvre, pédonculé et pubescent) constituent 15 % de l'ensemble des prélèvements en métropole. L'essence la plus prélevée est le pin maritime (6,9 Mm³/an). C'est en Nouvelle-Aquitaine que les prélèvements sont les plus importants (23 % des prélèvements nationaux).

Répartition des prélèvements de bois sur la période 2009-2017

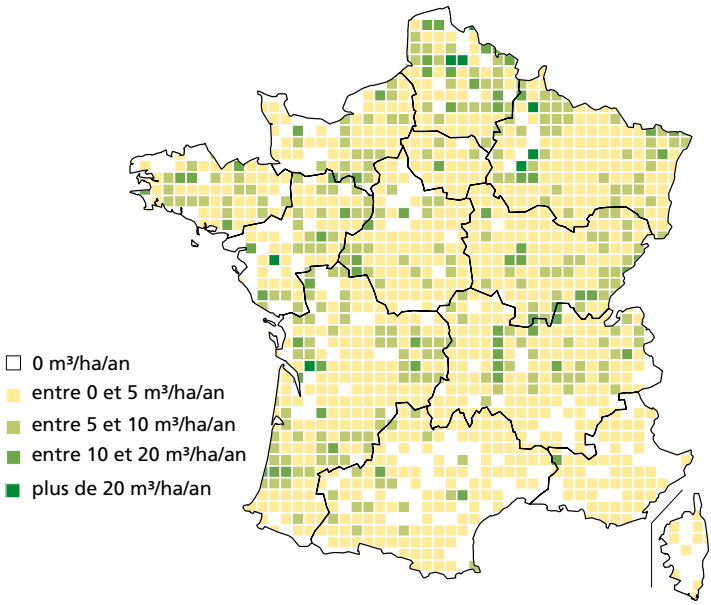

Les prélèvements correspondent au volume « bois fort tige » (cf. p.18) des arbres vifs recensables en forêt prélevés entre deux observations (espacées de cinq ans). Ils n'incluent pas les prélèvements faits sur les chablis de la tempête Klaus de 2009.

Régions	SUPERFICIE FORESTIÈRE		VOLUME DE BOIS VIVANT		NOMBRE DE TIGES	
	Total forêt (milliers d'hectares)	Forêt de production (milliers d'hectares)	Total (millions de m³)	Par hectare (m³/ha)	Total (millions de tiges)	Par hectare (tiges/ha)
Île-de-France	272 ± 12	266 ± 12	48 ± 5	181 ± 16	161 ± 16	605 ± 52
Centre-Val de Loire	990 ± 23	975 ± 24	176 ± 10	181 ± 9	675 ± 34	694 ± 31
Bourgogne-Franche-Comté	1744 ± 28	1726 ± 29	388 ± 15	225 ± 8	1277 ± 46	742 ± 23
Normandie	422 ± 19	419 ± 19	81 ± 7	193 ± 14	241 ± 21	573 ± 42
Hauts-de-France	457 ± 20	449 ± 20	82 ± 7	182 ± 13	249 ± 21	554 ± 37
Grand Est	1945 ± 29	1914 ± 29	419 ± 16	219 ± 8	1285 ± 44	672 ± 20
Pays de la Loire	395 ± 18	388 ± 18	64 ± 6	166 ± 15	249 ± 23	642 ± 52
Bretagne	418 ± 19	405 ± 19	74 ± 7	185 ± 15	250 ± 22	622 ± 45
Nouvelle-Aquitaine	2884 ± 42	2800 ± 43	404 ± 17	145 ± 6	1797 ± 66	645 ± 21
Occitanie	2546 ± 50	2356 ± 52	327 ± 18	140 ± 7	1863 ± 85	796 ± 32
Auvergne-Rhône-Alpes	2590 ± 41	2407 ± 44	531 ± 23	222 ± 9	1992 ± 71	833 ± 25
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1613 ± 36	1435 ± 40	124 ± 10	87 ± 7	1062 ± 71	741 ± 45
Corse	538 ± 28	400 ± 32	42 ± 10	107 ± 23	321 ± 62	811 ± 142
France	**16 814 ± 109**	**15 939 ± 114**	**2 761 ± 46**	**174 ± 3**	**11 423 ± 179**	**719 ± 10**

Régions	PRODUCTION (millions de m³/an)	PRÉLÈVEMENTS (millions de m³/an)	MORTALITÉ (millions de m³/an)	BILAN DES FLUX (millions de m³/an)	PRODUCTION (m³/ha/an)	PRÉLÈVEMENTS (m³/ha/an)	MORTALITÉ (m³/ha/an)	BILAN DES FLUX (m³/ha/an)
Île-de-France	1,4 ± 0,1	0,5 ± 0,2	0,2 ± 0,1	0,7 ± 0,2	5,2 ± 0,4	1,8 ± 0,7	0,9 ± 0,2	2,5 ± 0,8
Centre-Val de Loire	5,8 ± 0,3	2,8 ± 0,5	0,6 ± 0,1	2,4 ± 0,5	6,0 ± 0,2	2,9 ± 0,5	0,6 ± 0,1	2,5 ± 0,5
Bourgogne-Franche-Comté	11,8 ± 0,4	7,4 ± 0,8	1,1 ± 0,1	3,3 ± 0,9	6,9 ± 0,2	4,3 ± 0,4	0,6 ± 0,1	1,9 ± 0,5
Normandie	2,7 ± 0,2	1,5 ± 0,3	0,1 ± < 0,05	1,1 ± 0,4	6,4 ± 0,4	3,6 ± 0,7	0,3 ± 0,1	2,5 ± 0,8
Hauts-de-France	3,0 ± 0,2	1,9 ± 0,4	0,2 ± 0,1	0,8 ± 0,4	6,6 ± 0,4	4,6 ± 0,9	0,5 ± 0,1	1,5 ± 1,0
Grand Est	13,3 ± 0,4	8,0 ± 0,8	1,0 ± 0,1	4,4 ± 0,9	7,0 ± 0,2	4,3 ± 0,4	0,5 ± 0,1	2,2 ± 0,4
Pays de la Loire	2,7 ± 0,2	1,4 ± 0,3	0,2 ± 0,1	1,1 ± 0,4	6,9 ± 0,5	3,8 ± 0,8	0,5 ± 0,2	2,6 ± 1,0
Bretagne	2,8 ± 0,2	1,3 ± 0,4	0,5 ± 0,1	1,0 ± 0,5	6,9 ± 0,5	3,4 ± 1,1	1,1 ± 0,2	2,4 ± 1,2
Nouvelle-Aquitaine	17,7 ± 0,7	11,3 ± 1,2	1,6 ± 0,2	4,7 ± 1,4	6,3 ± 0,2	4,0 ± 0,4	0,6 ± 0,1	1,7 ± 0,5
Occitanie	9,7 ± 0,5	3,8 ± 1,1	1,5 ± 0,2	4,4 ± 1,2	4,1 ± 0,2	1,6 ± 0,4	0,6 ± 0,1	1,9 ± 0,5
Auvergne-Rhône-Alpes	16,0 ± 0,6	7,4 ± 1,1	2,6 ± 0,3	6,0 ± 1,3	6,7 ± 0,2	3,2 ± 0,5	1,1 ± 0,1	2,4 ± 0,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,1 ± 0,2	0,7 ± 0,2	0,5 ± 0,2	1,9 ± 0,3	2,2 ± 0,1	0,5 ± 0,2	0,3 ± 0,1	1,3 ± 0,2
Corse	0,9 ± 0,2	0,1 ± 0,1	0,1 ± 0,1	0,7 ± 0,2	2,2 ± 0,5	0,2 ± 0,3	0,3 ± 0,2	1,7 ± 0,5
France	**90,8 ± 1,3**	**48,0 ± 2,4**	**10,2 ± 0,5**	**32,5 ± 2,7**	**5,7 ± 0,1**	**3,1 ± 0,1**	**0,6 ± < 0,05**	**2,0 ± 0,2**

Vos contacts

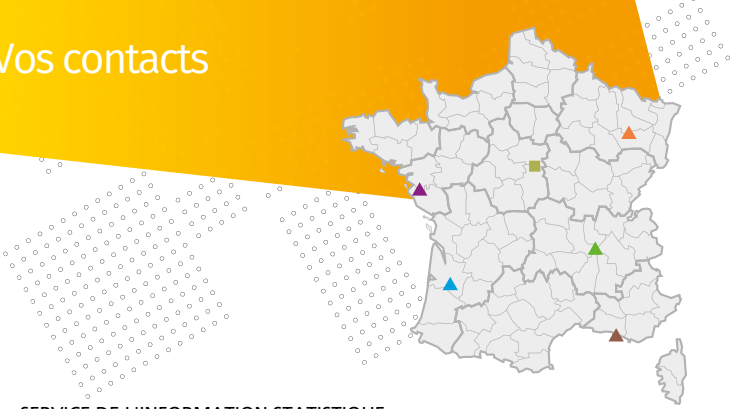

SERVICE DE L'INFORMATION STATISTIQUE FORESTIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

Château des Barres
45290 NOGENT-SUR-VERNISSON
Tél. : +33 (0)2 38 28 18 00
inventaire-forestier@ign.fr

Vos contacts en région

iledefrance@ign.fr

Direction territoriale nord-est

1 rue des blanches terres
54250 CHAMPIGNEULLES
Tél. : +33 (0)3 57 29 15 15

grand-est@ign.fr
hauts-de-france@ign.fr

Direction territoriale grand-ouest

2 rue de la Loire
44200 NANTES
Tél. : +33 (0)2 40 99 94 12

bretagne@ign.fr
centre-val-de-loire@ign.fr
normandie@ign.fr
pays-de-la-loire@ign.fr

Direction territoriale sud-ouest

Rue Pierre Ramond-Caupian
BP 60104
33166 ST-MÉDARD-EN-JALLES CEDEX 03
Tél. : +33 (0)5 56 16 60 70

nouvelle-aquitaine@ign.fr
occitanie@ign.fr

Direction territoriale centre-est

239 rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 37 64 24 70

auvergne-rhone-alpes@ign.fr
bourgogne-franche-comte@ign.fr

Direction territoriale sud-est

Bâtiment B6 EUROPARC PICHAURY
1330 avenue J.R. G. Gauthier de la Lauzière
LES MILLES
13290 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : +33 (0)4 42 16 31 00

provence-alpes-cote-d-azur@ign.fr
corse@ign.fr

© IGN / SPI / MEMENTOFO2019
© Photos de couverture : Guillaume Le Berre

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Institut national de l'information géographique et forestière

73 avenue de Paris
94165 SAINT-MANDÉ CEDEX
Tél. : +33 (0)1 43 98 80 00

www.ign.fr